



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2021
Français
Original : anglais

Douzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et les personnes et groupes qui y sont associés, et m'a prié de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2368 \(2017\)](#), le Conseil m'a prié de continuer à lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui montrent et traduisent la gravité de cette menace et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

2. Le présent rapport est le douzième consacré à la menace que représente l'EIIL pour la paix et la sécurité internationales². Il a été établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions³ et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

3. Pendant la crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) s'est aggravée et risque de s'accroître dans les mois à venir dans les zones de conflit, les retombées à long terme de la pandémie pouvant être mises à profit par ses affiliés dans la région qui se sont enhardis, ainsi que dans les zones de non-conflit, sous forme d'attaques résultant de la montée de la propagande en ligne durant la pandémie. L'EIIL pourrait recouvrer la capacité d'organiser des attaques internationales durant l'année en cours. Le règlement de la question des combattants de l'EIIL, notamment des combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles en Iraq et en République arabe

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#) et [S/2020/774](#).

³ L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.



syrienne, qui se fait attendre, reste un impératif stratégique et urgent pour la paix et la sécurité internationales.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu de la menace

4. La pandémie de COVID-19 a continué d'influer sur les tendances liées au terrorisme, durant la seconde moitié de 2020. Même si l'EIIL a subi une défaite territoriale en 2019, d'importants vestiges continuent de préoccuper les États Membres, les combattants terroristes étrangers constituant une menace mondiale majeure à long terme. Des structures de détention précaires en Iraq et en République arabe syrienne destinées aux personnes suspectées ou perçues comme étant associées au terrorisme, comprenant encore beaucoup de combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles, doivent encore être examinées systématiquement par la communauté internationale. Plusieurs États Membres estiment que si ces problèmes ne sont pas réglés, cela pourrait accentuer la menace au bout du compte.

5. Certains États Membres ont observé un changement subtil dans la réponse de l'EIIL à la pandémie, ses discours de propagande dépeignant le virus comme « une punition divine contre l'arrogance et l'impiété » devenant plus difficiles à tenir, compte tenu de son impact universel. L'EIIL a continué de préconiser des attaques contre ses ennemis, dont l'attention était rivée ailleurs et dont les défenses antiterroristes s'étaient vraisemblablement dégradées. L'idée d'instrumentaliser le virus qui avait fait l'objet d'un premier débat à l'EIIL en mars ne semble cependant pas s'être matérialisée, d'un point de vue pratique⁴. Dans l'ensemble, les États Membres estiment que l'EIIL n'a pas réussi à étoffer une stratégie efficace pour tirer profit de la pandémie, ses messages relevant plus d'un souhait que d'une réalité concrète.

6. Hors des zones de conflit, les restrictions de mouvement visant à enrayer la propagation du virus ont continué d'entraver les déplacements des combattants de l'EIIL et d'autres terroristes, leurs réunions ou leurs collectes de fonds. L'accès à des cibles éventuelles a été réduit, selon le type et le degré de restriction, les cibles publiques demeurant dans une large mesure inapprochables, au vu de l'imposition de confinements en bonne et due forme. L'EIIL n'a toujours pas la capacité de mener des opérations extérieures et la pandémie réduit davantage les possibilités d'organiser des attaques à fort impact. L'encouragement à la commission d'attaques constituera le principal risque, durant l'année en cours, hors des zones de conflit, tandis que des attaques fréquentes faisant un nombre relativement faible de victimes pourraient avoir un effet psychologique cumulé élevé.

7. Tandis que les personnes passent plus de temps chez elles et en ligne, des individus sensibles à la propagande et à l'incitation de l'EIIL risquent d'être plus exposés. Le bilan socioéconomique et les retombées politiques de la pandémie pourraient entre-temps accentuer davantage la menace à long terme, en avivant les facteurs de radicalisation terroriste. Ils pourraient susciter un effet de « refoulement et de libération » ou une vague soudaine d'attaques, au moment de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie en divers lieux.

8. Dans les zones de conflit, les terroristes ont conservé la même capacité de se déplacer et d'opérer, malgré la pandémie. L'EIIL était particulièrement actif dans un certain nombre d'États d'Afrique, touchés par le conflit durant la seconde moitié de 2020. Malgré les échecs en Afghanistan, l'État islamique d'Iraq et du Levant-

⁴ Information communiquée par un État Membre.

Khorassan (l'EIIL-K) (QDe.161) a continué d'exploiter les difficultés dans le processus de paix afghan. L'EIIL continue de fonder ses principaux espoirs de renouveau sur l'insécurité qui règne dans ses principaux secteurs d'opération en Iraq et en République arabe syrienne.

9. Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Mawla (QDi.426) ne semble pas avoir changé la direction stratégique de l'EIIL depuis qu'il en est devenu le chef, à la fin de 2019. Les opérations lancées par les États Membres dans le cadre de la lutte antiterroriste ont entravé ses capacités de commandement et de contrôle, ce qui a amené la structure mère de l'EIIL à accorder une autonomie aux affiliés dans la région et a renforcé le rôle de la soi-disant « direction générale des provinces » du groupe. Cette unité pourrait s'avérer fondamentale pour revitaliser les capacités d'opérations extérieures de l'EIIL, une évolution qui, d'après les États Membres, devrait survenir en 2021 et dépendre en partie de l'efficacité et de la synergie des affiliés dans la région. Tandis que l'EIIL s'implante dans diverses zones de conflit et les déstabilise davantage, exploitant les faiblesses, sur le plan local, il disposera de plus de capacités et d'options pour projeter une menace extérieure vers des zones de non-conflit.

10. Le chef de l'EIIL a poursuivi une stratégie visant éviter toute communication directe. Si cette tactique lui permet d'assurer sa sécurité personnelle, elle lui fait également courir le risque, comme l'indiquent certains États Membres, de perdre des partisans dans le monde. Son porte-parole, Abou Hamza el-Qouraichi (non inscrit sur la Liste), a diffusé quatre émissions radiophoniques durant l'année écoulée mais cela est considéré comme un piètre substitut. Le 18 octobre, il a trahi son exaspération, lorsqu'il a enjoint aux partisans de passer moins de temps en ligne et plus de temps à préparer des attaques, des évasions de prison et autres opérations. Il a précisé que les principales cibles, pour des attaques à fort impact, étaient Al-Qaida, les Taliban et les États Membres.

1. Les combattants de l'EIIL et les membres de leur famille en Iraq et en République arabe syrienne

11. Les États Membres estiment que la menace éventuelle que font courir les combattants de l'EIIL, notamment les combattants terroristes étrangers, et les risques pour les membres de leur famille dans les camps de déplacement en Iraq et dans le nord-est de la République arabe syrienne s'accroissent, avec l'abandon. Ils pourraient s'enfuir des centres de détention, à la faveur des émeutes qui éclatent à la suite d'épidémies de COVID-19. Plusieurs États Membres s'attendent que cette situation entrave la sécurité à long terme dans l'ensemble, en particulier dans les autres zones de conflit, et continuent de préconiser le rapatriement, à des fins de poursuites, la réadaptation et la réintégration au cas par cas.

12. Les États Membres estiment que l'EIIL aurait du mal à reproduire la campagne « consistant à abattre les murs », qui avait concouru au renouveau d'Al-Qaida en Iraq car il ne peut pas facilement garantir et absorber un grand nombre de fugitifs. Le porte-parole de l'EIIL, dans une déclaration du 18 octobre, a néanmoins insisté sur la stratégie du groupe en 2019 consistant à privilégier cette démarche. Par conséquent, l'EIIL devrait s'employer durant l'année en cours à renforcer ses capacités d'organiser des évasions de prison et d'aider les fugitifs, encouragées par la propagande et l'effet perturbateur de l'évasion fomentée en août 2020 par l'EIIL-K à Jalalabad (Afghanistan). L'EIIL sait pertinemment que toute épidémie de COVID-19 a un retentissement, sur le plan de la propagande, et suscite une agitation dans les centres de détention.

13. Selon des États Membres, une menace terroriste peut couvrir dans les camps de déplacement et les centres de détention hébergeant des combattants de l'EIIL, les membres de leur famille et d'autres personnes suspectées ou perçues comme étant

affiliées à l'EIIL, en particulier dans le nord-est de la République arabe syrienne. Bon nombre de cas de radicalisation, de collecte de fonds et d'incitation à des opérations extérieures ont été signalés dans le camp de Hol, qui héberge encore quelque 65 000 personnes, bien au-delà des capacités prévues. Les partisans de l'EIIL ont décrit le camp comme « le dernier vestige du califat ». Depuis la fin de 2019, les autorités de fait sur le plan local ont du mal à faire régner la sécurité dans les centres et les camps, notamment celui de Hol. Entre-temps, le nombre de gardiens est passé de 1 500 à la mi-2019 à 400 à la fin de 2020⁵ ; 27 500 enfants étrangers sont détenus dans des camps, dans le nord-est de la République arabe syrienne ; parmi eux, quelque 8 000 ne sont pas irakiens et 90 % ont moins de 12 ans. L'annexe du camp de Hol, réservée aux ressortissants étrangers (non irakiens), héberge plus de 7 000 enfants, dont certains seraient en train d'être formés pour devenir de futurs agents de l'EIIL⁶.

14. En novembre, un État Membre a signalé que quelque 11 000 combattants masculins de l'EIIL étaient détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne dont 5 000 Syriens, 1 600 Irakiens, 1 700 combattants terroristes étrangers de nationalité connue et quelque 2 500 de nationalité inconnue. Les centres de détention improvisés sont souvent inadaptés du point de vue humanitaire et de la sécurité, et ces personnes ne savent toujours rien du sort qui leur sera réservé sur le plan judiciaire. Le camp de Hourri hébergerait 100 garçons. Les États Membres s'inquiètent de ce que les émeutes qui ont éclaté en 2020 dans une prison de Hassaké se reproduisent facilement dans cette prison ou ailleurs.

15. Une extension du centre de Roj réservée aux personnes déplacées a été achevée en juillet, ce qui a doublé ses capacités à 4 000 personnes. Certaines femmes étrangères y ont été transférées de l'annexe de Hol, apparemment contre leur gré. La sécurité dans le centre y est plus efficace qu'ailleurs, tandis qu'un État Membre a signalé que toute assistance à l'évasion vers une destination sûre coûtait quelque 14 000 dollars, contre 3 000 dollars pour s'évader du camp de Hol.

2. Financement de l'EIIL

16. Les cellules de l'EIIL actives en Iraq et en République arabe syrienne continuent de financer leurs opérations au moyen de l'extorsion de la population locale ou d'une activité criminelle analogue, ce qui vient s'ajouter aux envois de fonds de l'étranger et aux réserves de trésorerie, que les chefs du groupe continueraient de contrôler. L'emplacement et la valeur de ces réserves sont difficiles à estimer, à présent que le groupe ne contrôle plus de territoire. L'EIIL disposait précédemment, selon certaines estimations, d'une réserve de quelque 100 millions de dollars.

17. Les États Membres indiquent constamment que des fonds sont acheminés par diverses méthodes aux combattants de l'EIIL et aux membres de leur famille hébergés dans des camps pour personnes déplacées. La plupart comprennent des envois de fonds à des institutions financières ou à des entreprises de services monétaires dans des États voisins, qui sont acheminés par des passeurs en République arabe syrienne ou transférés par des réseaux financiers informels.

18. L'utilisation signalée de cybermonnaie en République arabe syrienne a augmenté ces derniers mois. Des combattants terroristes ou des membres de leur famille ont cherché à lever des fonds à l'aide d'adresses de portefeuilles de cybermonnaie. La pandémie a également été exploitée par ceux qui cherchaient à mettre à profit la vente d'équipement de protection individuelle. Un État a porté ces

⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁶ Information communiquée par un État Membre.

accusations contre un intermédiaire signalé de l'EIIL pour avoir opéré un site Web qui vendrait des masques de protection N95.

B. Évolution de la situation régionale

1. Moyen-Orient

19. L'Iraq et la République arabe syrienne continuent d'être au cœur des objectifs de l'EIIL, qui conserve des cellules clandestines menant une insurrection prolongée et auxquelles la direction centrale accorde un degré considérable d'autonomie tactique. L'EIIL peut mener des attaques dans des secteurs ruraux et désertiques, dans une moindre mesure en milieu urbain, en particulier à la frontière syro-iraquienne et dans les provinces de Diyala, de Kirkouk et de Salaheddine, le long du massif montagneux Hamrin. De même, les combattants de l'EIIL opèrent en toute liberté du côté syrien de la frontière et à Deïr el-Zor et alentour. Les États Membres indiquent que l'EIIL a des contacts avec des contrebandiers qui interviennent de part et d'autre de la frontière entre les deux pays.

20. Quelque 10 000 combattants de l'EIIL seraient actifs en Iraq et en République arabe syrienne, dont la majorité est basée en Iraq. Tandis que la capacité des forces de sécurité irakiennes augmente, on s'attend à ce qu'elles abaissent la trajectoire des activités de l'EIIL dans le pays. Les combattants terroristes étrangers qui sont au nombre de quelques milliers, restent actifs dans cette principale zone de conflit de la structure mère. Les États Membres estiment que ces éléments ont été assimilés au moyen de liens familiaux et d'autres liens avec leur nouvel environnement, observant que très peu choisissent à présent de quitter la région. Pour ce qui est des combattants en détention, on s'inquiète constamment de la possibilité qu'ils soient libérés des centres, rejoignent l'EIIL ou quittent la région.

21. Si la région d'Edleb, dans le nord-est de la République arabe syrienne, est dominée par un groupe rival, Hay'at Tahrir el-Cham, elle demeure un centre important de facilitation et de transit pour l'EIIL. Les États Membres indiquent que certains chefs de l'EIIL et leurs familles continuent de s'abriter dans la région, qui offre également le point d'accès le plus sûr vers la Turquie, pour les membres de l'EIIL cherchant à quitter la République arabe syrienne.

22. En juillet et en août, les opérations antiterroristes contre l'État islamique d'Iraq et du Levant au Yémen (EIIL-Yémen) (QDe.166) ont entraîné le décès de plusieurs de ses chefs, dont le principal, Abou el-Walid el-Adani, et l'expert en explosifs, Abou Sleiman el-Adani. L'EIIL-Yémen traverse à présent une période de relèvement tactique.

2. Afrique

23. En Libye, des faits nouveaux positifs se sont produits au cours du processus de dialogue interlibyen, mené sous l'égide de l'ONU, notamment l'adoption le 23 octobre d'un accord de cessez-le-feu entre les parties. Une nouvelle stabilisation réduirait le risque de réapparition future des groupes terroristes dans le pays. L'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye (EIIL-Libye) (QDe.165)⁷ a poursuivi son déclin, notamment lorsque les États Membres ont confirmé le décès de son chef, Abou Abdallah el-Libi (dit Abou Moaz el-Tikriti ou Abdelqader el-Najdi) à Sabha le 15 septembre. Un contingent de combattants de l'EIIL-Libye reste néanmoins présent

⁷ Inscrit sur la Liste sous le nom de Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137).

dans le sud du pays, et le groupe continuerait également de conserver des cellules dormantes dans certaines localités de la côte nord.

24. Ayant prêté allégeance à l'EIIL en 2014, Ansar Beit el-Maqdès, qui aurait un contingent de 500 à 1 200 combattants, maintient une présence active dans le nord-est du Sinaï, malgré la pression militaire croissante exercée par les forces de sécurité égyptiennes. Le groupe a attaqué de manière sporadique des postes de contrôle, des installations militaires et des infrastructures essentielles, principalement à l'aide d'engins explosifs improvisés. L'Égypte estime qu'il s'agit d'un groupe local qui n'est pas relié sur les plans du financement, des opérations ou de l'organisation, à la structure mère de l'EIIL ou à d'autres affiliés.

25. Au Maroc, des cellules encouragées par l'EIIL ont été désorganisées dans plusieurs localités, dont Tanger et Tétouan. Le 27 octobre, le chef de l'une d'entre elles, qui était en détention, a assassiné un gardien de la prison de Tiflet. Ces cellules étaient toutes composées de « voyageurs frustrés » qui n'ayant pu rallier l'EIIL dans la zone principale de conflit, avaient prêté allégeance à l'EIIL et préparaient des attaques locales à l'aide d'engins explosifs improvisés.

26. Les affiliés de l'EIIL en Afrique de l'Ouest opèrent principalement par l'entremise de l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163), de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) et de Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138). Au Sahel, l'EIGS a subi une usure considérable de ses forces, à l'issue de batailles avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (QDe.159) affilié à Al-Qaïda, et d'opérations de contreterrorisme musclées, même si sa structure de commandement et de contrôle serait restée intacte. De nombreuses attaques par ces groupes contre les militaires et les civils à la fin de 2020 dans la région du Liptako-Gourma montrent qu'ils conservent leur capacité de résistance et leur adaptabilité. Dans la région du bassin du lac Tchad, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et Boko Haram ont maintenu leurs activités. On estime que le premier tire profit de ses liens solides avec les chefs de l'EIIL dans la principale zone de conflit, ce qui se reflète dans les médias et la propagande du groupe.

27. Dans la seconde partie de 2020, les affiliés du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » au Mozambique et en République démocratique du Congo ont renforcé leurs opérations. Le groupe apparaît comme un affilié fort de l'EIIL, doté de tactiques et de capacités très poussées, enhardi par ses récents succès opérationnels. Les États Membres ont signalé une intensification du recrutement, des prises de localités, des destructions de biens et des victimes multiples parmi les civils. Le groupe a intensifié et coordonné des attaques classiques à fort impact, s'en prenant parfois à des cibles de façon simultanée, dont deux attaques au Mozambique, en même temps que sa première incursion en République-Unie de Tanzanie, le 14 octobre.

28. Les États Membres estiment probable qu'une coordination ait été établie que des compétences aient été transférées parmi les affiliés du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique », étant donné que des attaques récentes ont révélé des similitudes perceptibles dans les modalités d'action. Un État Membre a indiqué que la structure mère de l'EIIL contrôlait et ordonnait les attaques de la « Province » ainsi que l'envoi de fonds. Par exemple, en septembre, une aide financière a été acheminée depuis la structure mère de l'EIIL au moyen de réseaux et de sympathisants de l'EIIL en Somalie et dans certains pays d'Afrique de l'Est⁸.

29. L'affilié de l'EIIL en Somalie, a suivi un recrutement et une formation et mené des attaques de faible ampleur, ainsi que d'autres activités. Certains États Membres

⁸ Information communiquée par un État Membre.

estiment que l'EIIL en Somalie continue de faire office de centre logistique pour les affiliés du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » (voir S/2020/717, par. 48). Durant la période considérée, le groupe a porté son attention sur la formation des recrues, donnant des directives idéologiques ainsi que des ordres aux affiliés du groupe. Des États Membres ont fait observer que des formateurs et des agents tactiques avaient été envoyés en renfort pour intensifier les opérations au Mozambique et en République démocratique du Congo.

30. Au Mozambique, des groupes armés non étatiques, qui s'identifient au groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » ont présenté une menace de plus en plus cohérente et forte, menant des attaques de représailles indiscriminées dans la province septentrionale de Cabo Delgado. Ils ont étendu leurs opérations à davantage de districts et de provinces, sous la bannière du groupe, manifestant une intention stratégique de capturer plus de localités et démontrant des capacités opérationnelles renforcées, notamment la saisie et le contrôle prolongé du port de Mocimboa da Praia, malgré les opérations militaires soutenues par les forces gouvernementales.

31. Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » en République démocratique du Congo a continué de déployer des capacités avancées durant plusieurs attaques à Beni et en d'autres points des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri. Le groupe a intensifié ses opérations en menant, avec un succès modeste, des attaques contre des cibles militaires durcies au cours desquelles il a confisqué des armements et des arsenaux à l'armée congolaise. Il a cherché à occuper davantage de lieux et à établir de nouvelles bases. Les États Membres ont observé une nouvelle tendance, tandis que le groupe recourait à un arsenal classique et à des engins explosifs improvisés. En octobre, il a lancé un assaut contre la prison centrale de Kangbanyi à Beni pour libérer ses agents. Plus d'un millier de prisonniers se seraient évadés, dont quelque 200 agents et facilitateurs.

3. Europe

32. En Europe, des assaillants isolés, encouragés par l'EIIL, continuent de faire peser une menace endogène persistante. On estime qu'une recrudescence d'attaques dans plusieurs pays d'Europe occidentale durant la seconde moitié de 2020 a été encouragée en partie par l'EIIL, tandis que d'autres ont été principalement motivées par Al-Qaida, comme l'ont établi les enquêtes menées. Ils comprennent une attaque au couteau, près des anciens bureaux de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* à Paris le 25 septembre ; un attentat au couteau suspecté à Dresde (Allemagne) le 4 octobre ; la décapitation d'un enseignant de collège, dans la région parisienne le 16 octobre ; une attaque au couteau, dans une église de Nice (France) le 29 octobre ; une fusillade à Vienne le 2 novembre qui a fait quatre morts ; et une autre attaque au couteau à Lugano (Suisse) le 24 novembre.

33. Aucun des assaillants en France n'était précédemment connu des autorités chargées de l'application de la loi. La fusillade en Autriche a été commise par un homme qui avait purgé une peine de prison pour avoir tenté de se rendre en République arabe syrienne afin de rejoindre l'EIIL et qui suivait un programme de déradicalisation. Les attaques, dans leur ensemble, mettent en relief bon nombre de tendances inquiétantes, notamment des preuves de planification considérable, malgré un mode opératoire rudimentaire. Dans la plupart des cas, il s'agissait de jeunes hommes ne présentant aucun signe préalable de comportement violent, mais qui ont agi avec une extrême cruauté, en particulier dans le cas du meurtre de l'enseignant en France. Les attentats ont ravivé les débats en Europe sur les problèmes de la radicalisation terroriste en prison, l'efficacité des programmes de déradicalisation et de réintégration et le suivi des délinquants terroristes à leur sortie de prison.

4. Asie

34. L'EIL-K a continué de manifester de la résilience, en Afghanistan, malgré la dégradation de ses capacités militaires, notamment dans les provinces du Nangarhar et de Kounar. Malgré les problèmes auxquels se heurte le groupe pour ce qui est de saisir et de tenir des pans importants de territoires dans ces provinces, il a revendiqué la responsabilité de bon nombre d'attaques très médiatisées récentes, notamment une attaque dévastatrice contre une maternité de Kaboul en mai, l'attaque contre la prison de la ville de Jalalabad le 2 août, une attaque contre l'université de Kaboul le 2 novembre et le meurtre d'une journaliste afghane dans la province du Nangarhar le 10 décembre.

35. On estime que l'EIL-K dispose actuellement de 1 000 à 2 200 combattants en Afghanistan, qui sont dispersés dans plusieurs provinces⁹, et devrait continuer de s'en prendre à Kaboul et aux chefs-lieux de province lors d'attaques futures. Chehab el-Mouhajer, annoncé comme le nouveau chef du groupe en juin 2020, serait chargé principalement des opérations de l'EIL en Afghanistan, au Bangladesh, en Inde, aux Maldives, au Pakistan, à Sri Lanka et dans des États d'Asie centrale. Il aurait été affilié précédemment avec le Réseau Haqqani avec lequel il conserverait des liens de famille.

36. Le recrutement et la radicalisation en ligne des sympathisants de l'EIL en Asie du Sud continuent d'être source de préoccupation, en particulier au moyen de publications de propagande destinées aux adeptes, notamment aux Maldives et à Sri Lanka.

37. L'EIL conserve également une capacité de résistance en Asie du Sud-Est et comprend bon nombre de factions, en particulier dans le sud des Philippines. Les initiatives élaborées dans la région revêtent donc un caractère urgent, notamment la promotion de discours visant à contrer l'extrémisme violent en ligne. Bien que les forces antiterroristes aient réussi à désorganiser certaines cellules et à prévenir des attaques imminentes, des actes de violence ont continué d'être menés dans la région, encouragés par l'EIL.

38. La place centrale qu'occupent les femmes à l'EIL, notamment pour ce qui est de mener des attentats-suicides, continue d'être une tendance, en Asie du Sud-Est. Deux attaques de ce type se sont produites aux Philippines le 24 août 2020, commises toutes les deux par des veuves de combattants du Groupe Abou Sayyaf. En octobre, les autorités philippines ont arrêté une femme qui aurait été en train de préparer une attaque.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

39. Depuis mon précédent rapport, la pandémie a continué d'entraver considérablement, sur les plans pratique et stratégique, l'action menée par les États Membres pour prévenir et contrer le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent qui le sous-tend, dans le plein respect du droit international. Les États Membres et les experts de l'ONU craignent également que les terroristes cherchent à exploiter les nouvelles faiblesses résultant de la crise sanitaire mondiale en cours, notamment en nouant des alliances de circonstance avec des groupes de criminalité organisée (voir [S/2020/754](#)). À long terme, le ralentissement économique et le détournement des ressources publiques à la suite de la pandémie pourraient affaiblir

⁹ Information communiquée par un État Membre.

l'action nationale de lutte antiterroriste ainsi que la coopération et l'aide internationales.

40. Le 23 novembre, les présidents du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont souligné au cours d'un exposé conjoint au Conseil que la lutte antiterroriste devait continuer de figurer en tête de liste des priorités sur le plan des objectifs de paix et de sécurité internationales, malgré les problèmes occasionnés par la pandémie et bon nombre de conflits de priorités.

41. Les entités compétentes des Nations Unies ont continué de veiller à la continuité des opérations, en épaulant l'action de lutte antiterroriste menée par les États Membres, à l'aide de procédures d'évaluation à distance, de formations organisées totalement ou en partie en ligne, d'un recours par les États Membres à des solutions informatiques innovantes et de l'organisation d'activités virtuelles. Elles ont également mené des recherches et des analyses pour répertorier les nouvelles tendances et évolutions en matière de lutte antiterroriste et ont élaboré plusieurs directives supplémentaires pour régler les problèmes pressants et promouvoir les bonnes pratiques existantes. À une réunion publique d'information en août, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a présenté son guide technique actualisé pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions.

42. Les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme ont tenu 42 réunions virtuelles du groupe de travail interinstitutions, de juillet à décembre, et continué de mener des initiatives de renforcement des capacités concernant une série de questions prioritaires ou nouvelles en matière de lutte contre le terrorisme. Le Comité de coordination du Pacte a tenu sa cinquième réunion en août 2020 pour renforcer l'action conjointe aux fins d'une application équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies durant la pandémie.

B. Les combattants présumés de l'EIL et les personnes à leur charge dans les zones de conflit

1. Situation actuelle

43. La situation déplorable et insoutenable des personnes, en majorité des enfants et des femmes, suspectées de liens avec des groupes terroristes désignés par l'ONU, qui restent bloquées dans des centres de détention en Iraq et en République arabe syrienne, reste vivement préoccupante. Ils continuent de se heurter à des problèmes considérables pour ce qui est de leurs droits humains fondamentaux, notamment la protection, la santé, un abri, l'eau, l'assainissement, l'hygiène et l'éducation. La pandémie a restreint encore plus leur accès à l'assistance humanitaire et entraîné la suspension de certains services de protection et d'appui, tandis que l'ONU fait face à des déficits de financement de 44 % et de 53,4 %, respectivement, concernant le plan d'aide humanitaire pour la Syrie et le plan de riposte à la COVID-19 pour la Syrie.

44. Les mesures prises par les États Membres pour rapatrier leurs ressortissants d'Iraq et de République arabe syrienne ont continué d'être limitées et entravées par les restrictions de voyages, liées à la pandémie, l'hésitation des autorités publiques dans les pays de nationalité, l'absence de relations diplomatiques ou l'insuffisance de l'accès consulaire, et les problèmes logistiques sur le plan de l'organisation des transports. L'Ouzbékistan a rapatrié 25 femmes et 73 enfants des camps de Hol et de

Roj dans le nord-est de la République arabe syrienne en décembre, tandis que d'autres États ont procédé à des rapatriements d'un nombre limité d'individus.

45. En septembre, des acteurs humanitaires ont été autorisés à recenser les besoins dans plusieurs centres qui sont sous le contrôle effectif des Forces démocratiques syriennes et hébergent des enfants qui auraient été exploités par l'EIIL ou auraient des liens familiaux avec ce groupe. En octobre, les Forces ont annoncé qu'elles commenceraient la libération de grande ampleur de bon nombre de femmes et d'enfants syriens, détenus dans les camps qu'elles contrôlent, alors qu'elles n'en avaient libéré que quelques centaines à ce jour. Il faudrait encore mettre en place une procédure pour remédier à la situation de bon nombre d'habitants du camp, dont les pièces d'identité ont été égarées, détruites ou confisquées. En Iraq, le Gouvernement a fermé tous les camps à la mi-décembre, à l'exception de trois se trouvant sous son administration, qui hébergent des personnes déplacées depuis 2014¹⁰.

46. Bon nombre de personnes résidant dans les camps ou de retour dans leur pays sont rescapées de violences sexuelles ou nées à la suite de violences sexuelles liées au conflit. Leur affiliation supposée avec l'EIIL peut les exposer à de nouveaux risques, une fois qu'elles quittent les camps, notamment de sécurité aux points de contrôle, de représailles, de stigmatisation et d'aliénation. Les communautés d'accueil peuvent également se heurter à des problèmes de sécurité ou de réintégration des personnes qui sont de retour dans le pays. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés continue de surveiller la situation de celles qui regagnent leur pays et recommande que le retour des personnes déplacées ou réfugiées se fasse de plein gré, dans la sécurité, la dignité et en pleine connaissance de cause des conditions qui règnent dans les zones d'origine, de façon propice à un retour durable.

2. Appui de l'ONU

47. Mettant à profit le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, les organismes des Nations Unies ont continué d'aider et d'encourager activement les États Membres à assurer une protection fondée sur les droits humains, qui tienne compte de l'âge et des disparités femmes-hommes, un rapatriement de plein gré ainsi que la poursuite, la réadaptation et la réintégration des personnes qui seraient suspectées d'avoir des liens avec des groupes désignés par l'ONU, avec le consentement des Gouvernements compétents, pour les activités entreprises dans les territoires qu'ils contrôlent, conformément aux principes fondamentaux que j'avais énoncés en avril 2019 (voir [A/74/677](#), annexe V). Cet appui a été souligné en septembre 2020 durant une réunion virtuelle de haut niveau, organisée par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale sur l'expérience des pays d'Asie centrale concernant les personnes rentrées d'Iraq et de la République arabe syrienne, notamment les succès remportés, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés.

48. Un nouveau pacte mondial a été lancé en août afin de coordonner le soutien parmi 15 entités des Nations Unies pour ce qui est des demandes adressées aux États s'agissant des personnes qui rentrent au pays ou restent dans des camps de déplacement en Iraq et dans le nord-est de la République arabe syrienne. Le pacte, dirigé conjointement par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), est conforme aux exigences des résolutions du Conseil de sécurité pertinentes, ainsi qu'aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers publiés en 2015 (voir [S/2015/939](#), annexe II) et l'additif de 2018 (voir [S/2018/1177](#), annexe). Les entités des Nations Unies ont déjà

¹⁰ Jadaa 5, Salamiyé et Amiriyat el-Fallouja étaient ouverts en décembre 2020.

élaboré bon nombre de propositions dictées par le terrain afin d'appliquer le pacte mondial en Iraq et en Asie centrale.

49. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a continué d'aider l'Iraq qui s'emploie à engager des poursuites contre les membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. L'Équipe a également assuré la formation de juges d'instruction, encouragé la numérisation et l'archivage des documents qui serviront d'éléments de preuve et continué d'apporter son aide au cours d'excavations faites dans deux charniers. En décembre 2020, elle a participé à l'action menée par des Yézidis en vue de la restitution d'ossements de membres de leur communauté, exhumés des charniers en 2019. Elle a élaboré des directives et une formation pour aider les enquêteurs à s'entretenir avec des témoins vulnérables, notamment par la mise en place d'un bureau chargé de la protection des témoins, et a également développé Shuhud, une plateforme numérique qui permet aux témoins et aux personnes rescapées de fournir des informations à distance, en toute sécurité et confidentialité.

50. L'UNICEF et ses partenaires continuent d'apporter une assistance humanitaire essentielle pour venir en aide aux enfants et aux aidants en Iraq et en République arabe syrienne. À Mossoul (Iraq), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a continué d'accompagner le renforcement des procédures judiciaires et la représentation des enfants, à améliorer leur traitement en détention et à contribuer à leur réintégration. L'UNICEF et d'autres entités des Nations Unies ont également continué d'aider d'autres États qui en font la demande à rapatrier et à réintégrer les enfants en toute sécurité. En novembre, l'ONUDD a organisé un atelier de renforcement des capacités de trois jours à l'intention de l'Indonésie sur les stratégies de réadaptation et de réintégration des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents.

C. Justice pénale et coopération internationale et régionale

51. Le fait de traduire des terroristes en justice et de demander pleinement des comptes à la suite des crimes internationaux commis, conformément au droit international, a continué de présenter des problèmes considérables, auxquels est venue s'ajouter la pandémie. Dans plusieurs États, elle a retardé les audiences, fait traîner les procédures en longueur, laissé des affaires en souffrance, entraîné des détentions préventives prolongées et la suspension des programmes de libération anticipée et entravé l'accès des victimes à l'action en justice.

52. Les entités des Nations Unies se sont efforcées d'intégrer ces questions dans l'aide qu'ils apportent aux États Membres. En septembre, l'ONUDD a organisé un atelier sur l'utilisation des nouveaux moyens informatiques lors des procédures pénales au Nigéria, où la pandémie a empêché les audiences en présentiel. En novembre, conjointement avec l'Institut international pour la justice et l'état de droit, l'ONUDD a organisé une deuxième réunion d'experts internationaux afin d'examiner un document de bonnes pratiques sur l'accès à distance aux procédures judiciaires dans les affaires de terrorisme. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a aidé les autorités judiciaires maliennes à apporter aux victimes à l'étranger un accès à des diffusions en direct sur le procès des auteurs présumés des attaques terroristes de Bamako en 2015.

53. Les entités des Nations Unies ont continué d'épauler l'action menée par les États pour élaborer et appliquer des stratégies globales appropriées de poursuites, de réadaptation et de réintégration. Un programme mondial a été lancé à cet effet en septembre par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au Bureau

de lutte contre le terrorisme, en étroite coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUUDC. Les trois entités ont également élaboré deux projets afin d'apporter une assistance connexe aux États de la région du bassin du lac Tchad et, s'il en fait la demande, au Mozambique. Les entités des Nations Unies ont également continué de travailler en partenariat avec l'Union africaine pour appuyer l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

54. Les poursuites engagées contre les terroristes dans le cadre des crimes fondés sur le genre, tout particulièrement les crimes de violence sexuelle, restent particulièrement ardues, notamment pour ce qui est de trouver, de protéger et d'aider des personnes rescapées et des témoins disposés à témoigner. Il a été constaté dans la note analytique publiée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en juillet sur les poursuites engagées contre les femmes associées à l'EIL, que les États se heurtaient à toutes sortes de problèmes ayant trait au genre, au cours des enquêtes, des procédures d'accusation et de condamnation ainsi que de la réadaptation et de la réintégration.

55. Le fait de s'atteler avec des experts et des organisations régionales au règlement des problèmes liés à la collecte, à l'utilisation et à la communication des preuves pour faire traduire les terroristes en justice continue d'être une autre priorité clef. D'août à octobre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a organisé des ateliers virtuels sur des enquêtes relatives au terrorisme, en ligne, à l'intention du Bangladesh, de la Malaisie et d'États d'Asie centrale. L'ONUUDC a organisé deux ateliers en octobre, à l'intention de responsables chargés de l'application de la loi au Liban, sur la collecte d'éléments de preuves admissibles dans les affaires de terrorisme, tout en respectant les normes relatives au droit international humanitaire, notamment au moment d'interroger des femmes et des enfants. En novembre, le Comité contre le terrorisme a tenu virtuellement une réunion publique d'information sur le rôle des juges, des procureurs et des avocats de la défense, pour ce qui est de faire traduire en justice les terroristes, notamment l'utilisation efficace des preuves recueillies sur le champ de bataille ou par l'armée. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUUDC et l'Association internationale des procureurs et poursuivants a également tenu une réunion de groupe d'experts, afin de réviser *le Guide pratique sur la demande de preuves électroniques à l'étranger*, publié en février 2019.

56. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont apporté une aide au Kazakhstan, à l'Ouganda et à la Tunisie, dans le cadre d'un programme conjoint sur la gestion des prisonniers extrémistes. En novembre, l'ONUUDC et l'Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization ont organisé conjointement des formations au Kenya, en Ouganda et au Rwanda pour resserrer la coopération entre les autorités policières et carcérales afin de prévenir et de contrer l'extrémisme violent. L'ONUUDC a parachevé un nouveau programme régional destiné aux pays arabes, afin d'épauler la gestion des prisons et d'encourager la réadaptation et la réintégration des délinquants.

57. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires préparent une étude sur les liens entre les cadres de lutte contre le terrorisme et le droit international humanitaire. La Direction exécutive a poursuivi l'exécution d'un projet visant à mieux faire comprendre l'application des mesures de lutte antiterroriste, conformément au droit international humanitaire, visant à répertorier les pratiques et les problèmes existants et les options envisageables. En novembre, l'ONUUDC a organisé une formation mondiale en ligne, sur la lutte antiterroriste et le droit international humanitaire.

D. Aide aux victimes de l'EIIL

58. Les entités des Nations Unies ont continué de faire avancer les droits des victimes du terrorisme, notamment en encourageant les États à envisager des mesures pour faire respecter les droits de ces dernières, dans les stratégies de lutte antiterroriste. Le 21 août, j'ai assisté à la troisième célébration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, organisée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui a été suivie en septembre de la deuxième réunion ministérielle du Groupe des Amis des victimes du terrorisme. Ces activités ont été des occasions d'honorer les victimes du terrorisme et de réaffirmer la solidarité avec elles, d'autant plus que des services qui leur sont indispensables, comme les procédures de justice pénale et le soutien psychologique, ont été suspendus ou retardés pendant la pandémie.

59. Le 8 décembre, la Coalition for Just Reparations¹¹ d'Iraq et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ont tenu une conférence virtuelle sur les réparations à l'intention des personnes qui ont réchappé à des violences sexuelles liées au conflit en Iraq et sur la façon d'aller de l'avant. Tout en examinant en deuxième lecture le projet de loi sur les personnes rescapées yézidiennes à l'Assemblée nationale en Iraq le 11 novembre, les députés ont estimé que toutes les personnes rescapées pourraient mettre à profit la loi à venir et que les mesures de réparation devraient recouvrir non seulement des dédommagements mais aussi des services comme la reconnaissance symbolique et des garanties que de tels actes ne se produiront pas.

60. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUDC et l'Union interparlementaire ont concouru à élaborer des dispositions visant à renforcer et protéger les droits des victimes du terrorisme et à tenir compte de leurs besoins, sur la base d'une série de consultations virtuelles d'experts avec des parlementaires et des représentants d'États Membres, d'organisations parlementaires, de la société civile et d'instituts universitaires. Les dispositions types permettront d'examiner des domaines thématiques spécifiques, notamment le droit à réparation, l'accès à la justice, la reconnaissance et le souvenir des victimes du terrorisme et le rôle des associations de victimes. Elles doivent être présentées au premier Congrès mondial des victimes du terrorisme des Nations Unies en juin 2021.

E. Contre le financement du terrorisme

61. La pandémie a compliqué les difficultés persistantes auxquelles se heurtent les États Membres dans la lutte contre le financement du terrorisme, ce qui suscite de nouveaux problèmes liés notamment au recours de plus en plus fréquent à des opérations en ligne et à la diminution des contacts directs avec les clients. Les États Membres craignent que les terroristes se servent d'Internet et des médias sociaux pour lever et transférer des fonds. Bon nombre d'États ont annoncé des mesures de répression visant le financement du terrorisme par les cybermonnaies. Les perturbations financières causées par la pandémie semblent avoir augmenté la dépendance des groupes terroristes à l'égard des activités criminelles, notamment la fraude électronique et la cybercriminalité. Les restrictions sur les voyages

¹¹ La Coalition for Just Reparations est une alliance de diverses organisations de la société civile iraqiennes, appuyant les demandes de réparation des personnes rescapées et des victimes des crimes perpétrés durant le conflit avec l'EIIL.

internationaux pourraient également donner lieu à de nouvelles filières de traite d'êtres humains et de contrebande d'espèces¹².

62. La crise de COVID-19 a alimenté un débat sur l'effet des lois et des mesures visant à contrer le financement du terrorisme, notamment des sanctions financières ciblées, ainsi que sur des interventions humanitaires d'urgence (voir [S/2020/493](#), [annexe](#)) et la société civile. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a lancé une initiative dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour élaborer des directives à l'intention des États sur la lutte contre le financement du terrorisme dans le plein respect du droit international des droits humains et invité des parties prenantes, notamment des acteurs de la société civile, à communiquer leur avis, en vue d'analyses. En octobre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a lancé, avec le Maroc et les Pays-Bas, une initiative conjointe dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme afin de répertorier et de diffuser les bonnes pratiques pour ce qui est de contrer le financement du terrorisme, tout en garantissant l'espace civique, et ont tenu une première réunion d'experts en décembre.

63. En réponse aux résolutions [2462 \(2019\)](#) et [2482 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a continué d'appliquer un programme mondial intégré de renforcement des capacités relatif à la lutte contre le financement du terrorisme. En août, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé un troisième atelier à l'intention de Bahreïn, sur la protection du secteur à but non lucratif contre tout détournement par des terroristes et a entamé en janvier 2021 une série d'ateliers analogues à l'intention du Tadjikistan avec le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a coordonné également les apports des entités des Nations Unies en vue de la mise à jour du plan stratégique et opérationnel régional du Groupe d'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et, conjointement avec le Bureau de l'informatique et des communications, a fait avancer l'élaboration d'un logiciel pour aider les États à renforcer la collecte, l'analyse, l'utilisation et la communication systématiques de données liées à des opérations financières.

64. En novembre, dans le cadre de son aide à l'Iraq sur le plan de la lutte contre le financement du terrorisme, l'ONUSC a tenu une réunion à l'intention des représentants de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Iraq et du Liban afin de mieux faire comprendre les risques de financement du terrorisme régional et d'encourager le resserrement de la coopération parmi les autorités compétentes. Il a également organisé une formation à l'intention d'experts irakiens sur l'application des sanctions, conformément aux résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1988 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité, afin de désorganiser les réseaux terroristes.

65. En septembre et en octobre, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a organisé des formations pilotes virtuelles à l'intention des parties prenantes en Albanie et au Kenya à l'utilisation de son outil sur les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, élaboré par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. En novembre, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'ONUSC, l'Organisation de coopération et de développement économiques a renforcé les activités de son réseau informel de représentants des forces de l'ordre en matière de répression des délits liés aux minerais, favorisant l'échange d'informations, le renforcement des capacités et l'approfondissement des

¹² Voir la note d'information du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur l'impact de la COVID-19, disponible à l'adresse suivante : <https://eurasiangroup.org/en/measures-taken-in-response-to-the-spread-of-the-covid-19-pandemic>.

connaissances relatives aux chaînes d'approvisionnement et aux crimes connexes. Dans la région du Sahel, l'OMD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont organisé conjointement une formation virtuelle de renforcement des capacités sur la façon d'aborder le trafic de biens culturels.

F. Gestion des frontières et application de la loi

66. Du fait de la pandémie, les spécialistes de la sécurité des frontières et de l'application de la loi ont dû réévaluer les mesures de sécurité aux frontières, notamment le rôle que les autorités et les mesures de santé publique devraient jouer sur le plan des stratégies de gestion intégrée des frontières. Il faut pour cela comprendre les outils et les moyens dont disposent les États Membres pour enrayer la propagation du virus, tels que les services biométriques à distance et sans contact, savoir s'ils sont efficaces et établir si les cadres législatifs suffisent à en réglementer l'utilisation et en évaluer l'effet sur les droits humains. En décembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a lancé une initiative dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin d'explorer davantage l'impact de la pandémie sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte antiterroriste.

67. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'aider les États bénéficiaires à renforcer leurs capacités de détection interinstitutions au moyen de l'établissement de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers qui soient respectueux des droits humains et conformes aux résolutions [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Selon le programme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a dirigé des évaluations approfondies pour épauler le Botswana, la Côte d'Ivoire, la Gambie, les Maldives et la Sierra Leone, ce qui a entraîné l'élaboration de plans d'exécution adaptés ayant trait aux renseignements préalables concernant les voyageurs et aux dossiers. Une première formation en ligne a également été organisée en octobre, dans le cadre du programme, à l'intention du Botswana.

68. En coopération avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et INTERPOL, l'ONUDC a continué d'aider les États au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, par l'entremise de son Projet de communication aéroportuaire à intercepter les combattants terroristes étrangers aux aéroports internationaux et à leur interdire toute entrée. Le Comité contre le terrorisme a tenu en octobre une visioconférence à participation limitée sur la sécurité maritime et en décembre une réunion publique d'information virtuelle sur les menaces terroristes à l'aviation civile, l'état d'avancement de l'application de la résolution [2309 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et la suite à donner aux dispositions liées à l'aviation civile de la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. La visioconférence à participation limitée a aidé à jeter les bases des réunions d'experts conjointes de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Bureau de lutte contre le terrorisme d'octobre à décembre en vue de l'établissement d'un document de travail sur l'évolution des menaces à la sécurité maritime, les cadres internationaux existants, les défaillances, les problèmes et les besoins.

69. Sur la base d'un nouveau programme mondial lancé en janvier 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme et ses partenaires ont continué d'aider sept États en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest à établir des cellules de fusion, concernant la lutte antiterroriste, afin de mieux communiquer l'information et de mieux

l'exploiter. Des évaluations approfondies, menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ont été effectuées à l'intention du Botswana en juillet et de l'Ouganda en septembre. Plusieurs supports de connaissances et formations ont été élaborés au moyen du programme, en vue d'une distribution future.

70. Dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué de diriger l'élaboration de directives techniques afin d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes, conformément à la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité. L'ONUSD a poursuivi son aide aux États d'Asie du Sud qui s'emploient à évaluer leur capacité de contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

71. En novembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Union internationale des télécommunications se sont livrés à un exercice mondial sur la réponse à apporter aux cyberattaques contre des infrastructures essentielles, auquel ont participé des représentants de 34 États Membres. Le même mois, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et INTERPOL ont organisé virtuellement la troisième conférence mondiale sur l'intelligence artificielle concernant l'application de la loi, en prévision de l'élaboration d'une panoplie de moyens sur une innovation responsable de l'intelligence artificielle à cette fin. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional ont continué d'élaborer, dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, une analyse d'experts portant sur les aspects liés aux droits humains, concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la lutte antiterroriste.

G. Contre les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

72. À une réunion publique d'information que le Comité contre le terrorisme a tenue virtuellement en décembre sur la menace du terrorisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, il a été indiqué que la propagande terroriste s'était intensifiée dans le monde, tandis que les inégalités existantes s'étaient accentuées durant la pandémie, ce qui avait augmenté le risque de recrutement terroriste et de radicalisation. Dans l'ensemble, la désinformation, les théories du complot et les discours de haine qui peuvent influencer sur les discours terroristes ont continué d'essaimer en ligne. Dans de nombreux États, les mesures de distanciation physique nécessaires ont réduit la capacité des spécialistes, qui sont en première ligne, des enseignants, des chefs religieux, des professionnels de la santé et des animateurs de la jeunesse de repérer les signes de radicalisation à la violence et d'intervenir rapidement pour y remédier. Ces tendances ont été mises en relief au cours de trois tables rondes tenues en août et en septembre sur les questions indissolublement liées de la COVID-19 et de l'extrémisme violent, organisées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme, avec le personnel et les chercheurs de l'ONU, dont le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste.

73. Plusieurs entités des Nations Unies ont pris des mesures spécifiques, face à ces problèmes. L'UNESCO, la Commission européenne, le Congrès juif mondial et Twitter ont lancé la campagne « Think Before Sharing » (« réfléchir avant de publier ») en août pour contre la diffusion des théories de complot. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, travaillant avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a piloté un outil de communication sur la COVID-19 et l'EUIL pour aider les États Membres à renforcer leur riposte et leur

état de préparation à cet égard et à élaborer des messages qui favorisent la cohésion sociale. En octobre, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ont organisé deux ateliers virtuels sur le fait de comprendre les discours de haine et les incitations à la violence et d'y répondre. En novembre, le Centre commun de recherche a publié un rapport de recherche sur le risque d'utilisation malveillante des médias sociaux durant la pandémie et organisé en décembre des cours virtuels sur la question en Sierra Leone. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement, Facebook et les organisations de la société civile en novembre pour renforcer les capacités des jeunes activistes des médias sociaux locaux au Bangladesh dans la lutte contre la désinformation.

74. La priorité, pour les entités des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs, a été de renforcer la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme en encourageant des approches innovantes fondées sur les droits humains, qui tiennent compte des questions de genre et reposent sur des données actuelles, en mettant en particulier l'accent sur la mobilisation des jeunes et des communautés. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a publié en novembre un rapport relatif à l'incidence du terrorisme sur les jeunes Maliens, d'après lequel les jeunes sont à la fois des victimes du terrorisme et un facteur essentiel de changement sociétal positif. Un autre rapport distinct publié le même mois par le Centre commun de recherche offre des recommandations pratiques résultant des expériences dans le Sahel et en Afrique du nord, en vue d'interventions plus efficaces, afin de bâtir la résilience de la communauté face à l'extrémisme violent. En décembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a établi un pôle international des sciences du comportement appliquées à la lutte contre le terrorisme, comme nouveau bureau chargé de programmes à Doha.

75. En septembre, dans le cadre d'un programme mondial sur les sports et la sécurité, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies ont organisé une réunion virtuelle de haut niveau sur la promotion du sport et ses valeurs, comme moyen de prévenir l'extrémisme violent, suivie d'une activité au niveau technique. Un appel mondial a été lancé en novembre dans le cadre du programme en faveur de propositions de financement en vue d'interventions locales basées sur le sport, visant à prévenir et à contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et, en janvier 2021, des premières consultations sur les jeunes se sont tenues afin d'élaborer une campagne mondiale de contre-terrorisme.

76. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a élaboré une approche semi-virtuelle, d'individu à individu, concernant la mobilisation des jeunes en vue de prévenir et de contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qui a mobilisé des centaines de jeunes en Australie, en Suède et au Soudan, d'août à novembre 2020. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont continué également d'exécuter un projet interdisciplinaire conjoint sur l'autonomisation des jeunes, en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie.

77. En Iraq, l'UNESCO a continué d'appliquer ses initiatives consistant à ressusciter l'esprit de Mossoul et les voix du vieux Mossoul, afin de donner les moyens à la communauté locale de reconstruire la ville par l'entremise du patrimoine, de l'éducation et de la vie culturelle. Dans les provinces d'Anbar et de Ninive, l'UNESCO a lancé un projet d'intégration des questions de genre dans la prévention

de l'extrémisme violent par l'éducation, visant à combattre les constructions sociales du masculin et du féminin. Elle a également apporté un soutien supplémentaire à la prévention par l'éducation au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal.

78. Le Groupe de travail sur la prévention de l'extrémisme violent et le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité ont assisté à un exposé conjoint, en novembre sur les résultats d'une consultation numérique mondiale de la société civile concernant les dimensions de genre de l'extrémisme violent et des réponses apportées dans le cadre de la lutte antiterroriste. La consultation s'est déroulée de mai à 5 juillet, sous la direction de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et a été financée par le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Les participants ont souligné qu'il importait de garantir une approche centrée sur les droits humains, de promouvoir l'égalité des genres, un rôle de premier plan pour les femmes, une culture d'inclusion, et de prendre en compte les points de vue et les expériences des organisations de femmes de la société civile dans l'action de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent propice au terrorisme.

79. En novembre, l'initiative « Tech Against Terrorism » épaulée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme soutenant a lancé une version bêta de sa plateforme d'analyse de contenus à caractère terroriste, une plateforme centralisée de contenu terroriste vérifié, conçue pour aider rapidement les entreprises informatiques spécialisées à repérer l'utilisation de leurs services à des fins terroristes. En décembre 2020, les alertes de la plateforme avaient été communiquées à plus de 60 sociétés, qui représentent la gamme complète des entreprises dont les services ont été détournés par l'EIIL. En décembre, la Direction exécutive a également organisé un webinaire, « Tech Against Terrorism », sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et des plateformes informatiques plus petites, sur le fait de contrer l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Les participants ont souligné le rôle essentiel de l'ONU pour ce qui est d'encourager des partenariats entre les secteurs public et privé dans le cadre d'une démarche multipartite globale visant à relever efficacement les défis connexes tout en préservant les droits humains et les libertés fondamentales en ligne.

IV. Observations

80. Les tentatives de l'EIIL de se regrouper et de revigorer ses activités depuis la perte de son dernier bastion en République arabe syrienne en mars 2019 se sont intensifiées tout au long de 2020. La menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales augmente de nouveau en pleine pandémie de COVID-19. Plusieurs États Membres ont prévenu que le groupe pourrait recouvrer la capacité de mener des opérations extérieures en 2021, hors de sa structure centrale en Iraq et en République arabe syrienne ou par un de ses affiliés les plus robustes, dans la région.

81. Bien que le groupe n'ait pas encore élaboré de stratégie cohérente pour exploiter la pandémie, sa structure centrale et ses affiliés ont mis à profit les perturbations occasionnées par le virus pour intensifier leurs opérations durant la seconde moitié de 2020, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de conflit. Cela comprenait des attaques très médiatisées en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Entre-temps, une série d'attaques encouragées par des individus isolés en Europe pendant la seconde moitié de 2020, peu après l'assouplissement des mesures de distanciation physique, porte à croire que la propagande terroriste dans le cyberspace continue de faire peser une menace à court terme d'attaques endogènes hors des zones de conflit.

82. J'exhorte par conséquent les États Membres à rester unis dans leur action visant à contrer l'EIIL et la menace plus vaste du terrorisme, malgré les pressions et les conflits de priorités, causés par la pandémie. Le fait de demander aux auteurs des crimes commis par l'EIIL de répondre pleinement de leurs actes et le respect des droits et des besoins des victimes ne peuvent être reportés. L'ONU continuera de coordonner et d'accompagner de façon prioritaire le renforcement des capacités des États Membres, notamment en réglant les problèmes liés aux éléments de preuve et en élaborant des stratégies de poursuite, de réadaptation et de réintégration appropriées.

83. Je renouvelle de toute urgence mon appel aux États Membres en faveur du rapatriement de plein gré, avec le consentement des Gouvernements concernés et conformément au droit international, des adultes et des enfants, notamment ceux qui auraient des liens suspectés avec l'EIIL et sont bloqués en Iraq et en République arabe syrienne. Je demande aux États Membres qui ont déjà rapatrié leurs nationaux de communiquer leur expérience et d'établir un partenariat avec l'ONU pour aider d'autres à le faire.

84. La grave incidence de la pandémie dans le monde continuera de transformer l'environnement humain dans lequel opèrent l'EIIL et d'autres groupes terroristes, ainsi que leurs liens éventuels avec la criminalité organisée. Il est impératif que les États Membres continuent de surveiller cette évolution, d'échanger des informations et de collaborer pour garantir le maintien des mesures préventives. La pandémie a accentué les conditions propices au terrorisme, ce qui agrandit le vivier de personnes vulnérables qui sont les cibles de prédilection de l'EIIL. Il faut adopter des mesures concrètes et concertées pour contrer effectivement l'utilisation d'Internet et des technologies numériques à des fins criminelles, notamment l'incitation au terrorisme et le financement du terrorisme. Des systèmes respectueux des droits humains doivent être mis en place pour détecter et appréhender les terroristes, notamment les combattants terroristes étrangers, au vu de la perspective d'une reprise à grande échelle des déplacements dans le monde.

85. Le système des Nations Unies continuera par l'entremise du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme à travailler en partenariat avec les États Membres, pour les aider à appliquer les résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Je demande aux États Membres de mettre à profit l'année 2021, qui comprend des jalons importants tels que le vingtième anniversaire de la résolution [1373 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité et le quinzième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale et son septième examen biennal, afin de renouveler leur attachement à l'action multilatérale contre le terrorisme, menée sous l'égide de l'ONU.